

## PROCES VERBAL DE RECEPTION

**COMMUNE D'ÉTAPLES SUR MER**

**« LES AMARELLES »**

**Arrêté de lotir n° PA 062 318 10 0001 01T (08/06/2013)**


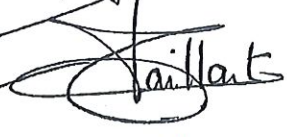




<p><b>Présents</b> :- Mr Philippe Fait - Mme Maryse Maillart - Mr Olivier Liébaert - Mr François Dufloer - Mr Hervé Cornu</p>	<p>Maire de la commune d'Étaples sur Mer. Adjointe aux travaux &amp; à l'Environnement. Responsable Service Technique. Gérant de la société Stilnor. (Maitre d'ouvrage) Représentant Stilnor. (Maitre d'œuvre)</p>
---	--

**OBJET :**

La visite sur le site est organisée pour valider la demande de rétrocession comme stipulé dans la convention déposée au permis d'aménager.

**OBSERVATIONS :**

Pas de remarque particulière.

<p>Signature : </p>	<p>Signature : <i>Adjointe d'abord</i> </p>	<p>Signature :  <b>Olivier LIEBAERT</b> Directeur des Services Techniques Municipaux </p>
<p>Signature :  <b>STILNOR</b> AMÉNAGEUR LOTISSEUR SARL au capital de 276 000,00 € 350, Avenue du Stade - CS 13174 59377 DUNKERQUE cedex 1 Tél. 03 28 23 51 59 - stilnor@groupebeci.com</p>	<p>Signature : <i>Mr Hervé Cornu</i>  <b>STILNOR</b> AMÉNAGEUR LOTISSEUR SARL au capital de 276 000,00 € 350, Avenue du Stade - CS 13174 59377 DUNKERQUE cedex 1 Tél. 03 28 23 51 59 - stilnor@groupebeci.com</p>	<p>Signature :</p>

Etabli par le Maître d'Ouvrage le 21 septembre 2020

**ENGAGEMENT CESSION GRATUITE  
DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE**

La S. A. R. L. STILNOR ayant son siège social au 350, avenue du Stade - CS 13174 à DUNKERQUE Cedex 1 (59377), représentée par Monsieur François DUFLOER, Gérant, identifiée sous le numéro S. I. R. E. T. 344 406 715 000 39, enregistrée au Registre du Commerce de DUNKERQUE sous le numéro B 344 406 715, APE 4299Z,

Nous engageons à céder à la Ville d'Étaples-Sur-Mer et ce, à titre gratuit,

La parcelle située dans notre programme d'aménagement dénommé « Les Amarellés » référencée au cadastre de ladite, sous le numéro 371 et 494 de la Section AN, pour une superficie globale de 2 177 m<sup>2</sup> (remise de l'emprise de la voirie)

En outre, nous nous engageons à prendre à notre charge les frais inhérents à l'Acte notarié authentifiant cette cession et réalisé par Maître RAMON, Notaire à ÉTAPLES-SUR-MER.

Fait à Dunkerque

Le, 18 mai 2020

F. DUFLOER



Département du Pas de Calais

Ville de ÉTAPLES SUR MER

STILNOR

Remise des emprises de voirie à la ville de Étaples sur Mer

Lotissement "Les Amarellles"

**ETAT PARCELLAIRE**

SECTION	NUMÉRO	LIEU-DIT	PROPRIÉTAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE	SURFACE A LA MATRICE CADASTRALE	SURFACE ARPENTÉE DE REMISE	NATURE
AN	371	Allée des Genêts	STILNOR 350 AVENUE DU STADE BP 3174 59377 DUNKERQUE CEDEX 1	3a 18ca	318m <sup>2</sup>	Voirie Trottoir Parking
AN	494	Allée des Genets Allée des Sorbiers	STILNOR 350 AVENUE DU STADE BP 3174 59377 DUNKERQUE CEDEX 1	18a 59ca	1 859m <sup>2</sup>	Voirie Trottoir Parking
<b><u>Surface totale de remise</u></b>					<b>2 177m<sup>2</sup></b>	

Fait à Saint-Martin Boulogne, le 25/02/2020  
Par le Cabinet ~~GEOSOLUTIONS~~



ou

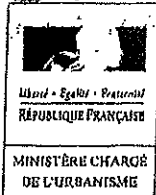
COPIE

Imprimer

Enregistrer

Reinitialiser

1/2



# Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

N° 13408\*04

- Vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- Vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- Vous déclarez que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le 23/04/18



Permis de construire ⇒ N°

Permis d'aménager ⇒ N° PA0623181200001

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries?  Oui  Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au : 18.04.2018

Déclaration préalable ⇒ N° PA0623181200001 M04

Vous êtes un particulier Madame  Monsieur

Nom : Prénom :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : STILNOR Raison sociale : AMENAGEUR FONCIER

N° SIRET : 34440671500039 Type de société (SA, SCI,...) : S.A.R.L

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : DUFLON Prénom : FRANÇOIS

Adresse : Numéro : 350 Voie : AVENUE DU STADE

Lieu-dit : Localité :

Code postal : 59377 BP : Cedex : 01 CS : 13174

Téléphone : 0328235159

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : FD.STILNOR @ GROUPE BEL.COM

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Chantier achevé le : 18.04.2018

Changement de destination effectué le :

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :





N° 12507\*03

Formulaire  
obligatoire  
CODE DE  
L'ENERGIE  
articles  
D342-18 à 21

# ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation à usage non domestique

Cadre réservé  
au CONSUELFormulaire émis le : 07/03/2019  
A envoyer au CONSUEL avant le : 07/03/2020  
N° Client : 98631 N° AC : 60219000015162  
N° SIRET : 41806757500047 Fact. : SE19FS001534 \*

## VISA DU CONSUEL

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)  
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

Attestation "Verte"

Visé par CONSUEL  
le 18/11/2019

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

### ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : SET Tertiaire Dept 01Adresse : 24 rue Antoine watteauCP : 59430 Ville : ST POL SUR MERTél. portable : 0626821492Mail : J.rebergue@settertiaire.fr

INSTALLATEUR

SOCIETE ETUDES TRAVAUX TERTIAIRE  
24 RUE ANTOINE WATTEAU  
59430 ST POL SUR MER

### INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) \* :  NON  OUI

☞ Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : \_\_\_\_\_

Nom du propriétaire de l'installation \* : Mr. MAIRIE D'ETAPLESNom du site : \* ETAPLES

Cocher la case s'il s'agit d'un I.G.H. :  IGH (immeuble de grande hauteur - voir R122-2 du code de la construction et de l'habitation)

ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC : ☞ Activité \* (1) : \_\_\_\_\_

INSTALLATION EXTÉRIEURE : ☞ Type \* :  éclairage public  mobilier urbain  autre : \_\_\_\_\_

FOYER LOGEMENT (hors unité de vie)  éclairage  prises de courant

SERVICE GÉNÉRAUX DE BÂTIMENTS D'HABITATION : ☞ Type \* :  autre \* (2) : \_\_\_\_\_

Adresse \* N° : \_\_\_\_\_ Rue : ALLE DES SORBIERS

Complément : \_\_\_\_\_

Code postal : 62630 Commune : ETAPLESLatitude : 50,529327 Longitude : 1,632659

### TRAVAUX

INSTALLATION NEUVE ☞ remplir la colonne "neufs" du tableau A

RÉNOVATION TOTALE ☞ remplir la colonne "neufs" du tableau A

RÉNOVATION PARTIELLE ☞ remplir les deux colonnes du tableau A

MISE EN SÉCURITÉ DES PARTIES COMMUNES  
DE BÂTIMENTS D'HABITATION ☞ remplir la colonne "existants" du tableau A

Tableau A		neufs	existants
Nb. circuits	1,5 mm <sup>2</sup>		
	2,5 mm <sup>2</sup>		
	autres	1	

Puissance limitée (3) \* :  OUI  NON ☞ Si non et en l'absence de rapport d'un organisme d'inspection : Fournir le dossier SC 143 (4)Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (5) \* :  NON  OUI ☞ Si oui : Indiquer nom et coordonnées :

**L'installateur soussigné (6) atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL (4)

Date \* : 15 / 11 / 2019

Signature \* :

Signée électroniquement par  
REBERGUE LAURENT (98631-6)

\* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1) : Exemples : Bureaux, Éts. agricole, Hôtel, Magasin, ... (2) : Exemples : Chauffage, Climatisation, ...

(3) : Puissance inférieure ou égale à 36 kVA au point de livraison (≤ 90 A monophasé ou ≤ 60 A triphasé).

(4) : Téléchargeable à partir de [www.consuel.com](http://www.consuel.com) ou envoi sur demande.

(5) : Concerne les installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

(6) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur".

Conformément à la loi du 6 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès, de rectification ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier à l'adresse figurant sur votre facture. L'établissement d'une attestation faisant état de faits matériels inexacts est passible des sanctions édictées par l'article 441-7 du code pénal.

Zone réservée au CONSUEL  
Ne rien inscrire dans ce cadre

60219000015162

SC 108A-2



15 JUL. 2014

Votre interlocuteur : Jean Philippe Garson  
Téléphone : 03 22 49 22 81  
Portable : 06 86 37 04 58  
Télécopie : 03 22 49 76 40  
Jeanphilippe.garson@orange.com  
UPR Nord Est (Amiens)  
20 AV PAUL CLAUDEL

STILNOR  
Monsieur Herve CORNU  
350 AV STADE  
59140 DUNKERQUE  
FRANCE

80050 AMIENS 1

Réf : O/UPR Nord Est  
(Amiens)/JG/IMMO/14/F4A8XLO1404266

A VILLENEUVE D ASCQ, le 10/07/2014

Objet : Certificat de Conformité des installations et des réseaux de communication électronique  
ALLEE DES SORBIERS ETAPLES SUR MER

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le certificat de conformité que nous vous délivrons conformément au contrat de prestations immobilières que nous avons signé ensemble.

Ce document attestant de la conformité des ouvrages aux normes en vigueur aura permis de raccorder votre projet au réseau de télécommunications d'Orange.

Je vous remercie d'avoir choisi Orange pour vous aider à réaliser votre projet et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean Philippe Garson  
Conseiller Immobilier



**CERTIFICAT DE CONFORMITE  
INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS  
Lotissement - ZCIG - SNAL - Particuliers**

**Résoline**  
'Les clefs de votre  
réseau'

Ce certificat de conformité est délivré au vu du procès-verbal établi en date du 10/06/2014 lors des opérations de contrôle des installations de communication

- du lotissement :

Opération : **FUTUR LOTISSEMENT LES AMARELLES COMPOSE DE 15 PARCELLES**

Références :

Dossier : F4A8XLO1404266 devis n° :F4-A8X-LOT-14-005826

Tranche : **FUTUR LOTISSEMENT LES AMARELLES COMPOSE DE 15 PARCELLES**

Adresse de l'opération : ALLEE DES SORBIERS ETAPLES SUR MER

Maître d'ouvrage de l'opération : STILNOR Monsieur Herve CORNU

Entreprise chargée des travaux de génie civil : *S.E.T. Tertiaire*

Ce certificat atteste la conformité des installations désignées ci-après aux documents d'ingénierie normatifs suivants (versions en vigueur) :

- Qualité et marquage : NF EN 50174 et NF EN 50174-3
- Chambres et canalisations : NF EN 50174-3 et UTE C 15-900

**CONSTAT DE CONFORMITE** des installations de communications

- du lotissement :

Désignation des installations	CONFORMITE
Chambres (y compris les équipements)	oui
Canalisations	oui
Documentation	oui

Ce tableau est complété par :

OUI ou NON, si la réponse est NON des réserves sont mentionnées en annexe dans le procès-verbal de recette technique.

Fait à AMIENS le 10/07/2014.

Le Directeur de l'UPR ou son délégataire

JP GARSON



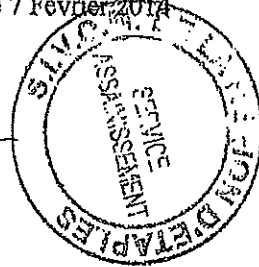
### AUTORISATION DE REJET D'EFFLUENTS

Monsieur Walter KAHN, Président du SIVOM de la Région d'Étaples autorise la SARL SOCIETE STILNOR représentée par Monsieur François DUFLOER demeurant au 350 Avenue du Stade, CS 13174, 59377 DUNKERQUE Cedex 1, agissant en tant qu'aménageur de LES AMARELLES se situant Allée des Genêts et Allée des Sorbiers au Lieu-dit « Les Amarelles » sur la Commune d'ETAPLES/MER, à rejeter les Eaux Usées (Réseau Séparatif) de ce **Projet pour un Ensemble de 15 Logements** environ de type maisons individuelles, vers la STATION d'EPURATION du SIVOM de la Région d'Étaples.

Fait à Cucq, le 7 Février 2014

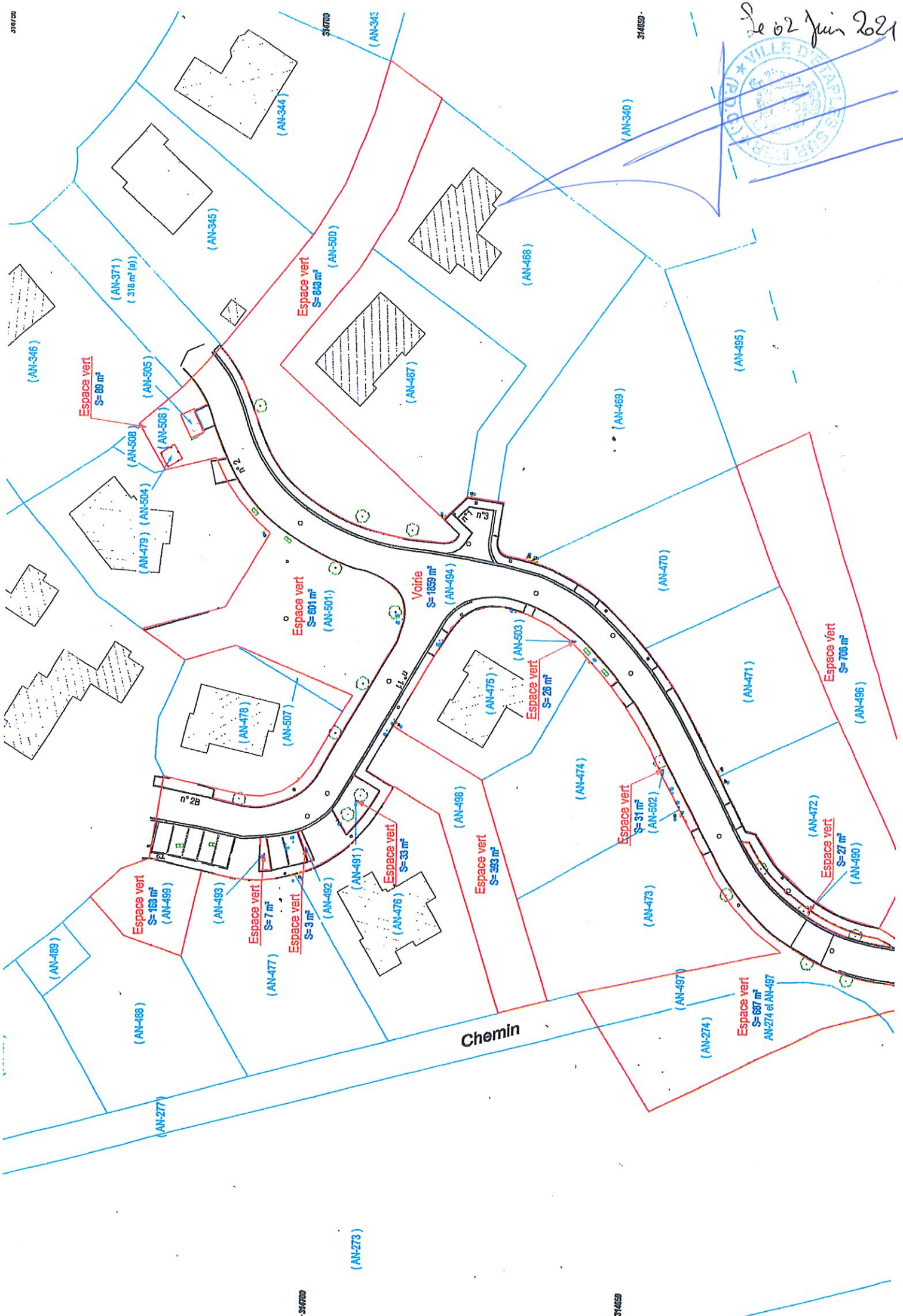
Le Président,

  
Walter KAHN





Le 02 juin 2021



314650

314650

314650

314650

